



VILLE DE
Launaguët

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2012 à 18h30

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS & DES DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 11.09.2012, s'est réuni le 17.09.2012 à 18h30 - salle de l'orangerie à l'Hôtel de Ville.

Étaient présents (es) :

Arlette SYLVESTRE, Michel ROUGÉ, Mona JULIEN, Henri MILHEAU, Danièle DOUROUX, Aline FOLTRAN, Pascal PAQUELET, Gilles LACOMBE, Marie-Claude FARCY, Anne BARKA, Patrick GALAUP, Sylvie ARAGON, Jean-Luc GALY, Marthe CARDONNE, Pascal AGULHON, André CANOURGUES, Martine BALANSA, Bernadette CELY, Jean-Pierre JOANIQUE, Laurent JUMAIRE, François VIOULAC, Véronique ALBELDA, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN.

Étaient représentés (es) :

André PUYO (Pouvoir à D. DOUROUX), Patricia PARADIS (Pouvoir à M. ROUGE), Gérard RIQUIER (Pouvoir à A. FOLTRAN), Richard LARGETEAU (Pouvoir à V. ALBELDA), Gisèle SCHAEFFER (Pouvoir à F. VIOULAC).

Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2012

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2012 a été approuvé à la majorité avec
23 POUR,
6 CONTRE (V. ALBELDA + pouvoir de R. LARGETEAU, F. VIOULAC + pouvoir de G. SCHAEFFER, G.DENEUVILLE,
G. GLOCKSEISEN)

2/ COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Arlette SYLVESTRE

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal, Madame le Maire a rendu compte des décisions prises depuis la dernière séance :

2.1 – Marché pour la création de jardins familiaux pour le lot 1 : terrassement, voirie, réseaux et espaces verts, avec la Société EUROVIA Midi-Pyrénées (Annexe 2.1).

2.2 – Contrat de conseil et d'assistance dans le domaine des assurances avec la Société CABINET JULIEN de Cugnaux. (Annexe 2.2).

2.3 – Marché pour la fourniture et la pose de plancher et protections murales au dojo du gymnase Jean Rostand avec la SARL YAMATSUKI ICHIBAN (Annexe 2.3).

2.4 – Marché pour l'extension de la Maison de la petite enfance - Lots 1 à 10 (Annexe 2.4).

2.5 – Avenant n° 1 au marché de réhabilitation de l'annexe de l'orangerie – Lots 1, 2, 3 et 5 (Annexe 2.5).

2.6 – Contrat de vente de gaz naturel pour le gymnase de la Palanque avec l'entreprise EDF (Annexe 2.6).

3/ FINANCES

Rapporteur : Aline FOLTRAN

3.1 – Demandes de subventions auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocation Familiales de la Haute-Garonne pour les dossiers suivants :

DELIBERATION

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'installation de stores extérieurs et volets roulants à l'école maternelle Jean Rostand :

Madame Aline FOLTRAN, Maire adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2012, en section d'investissement, afin de prévoir l'installation de stores extérieurs et de volets roulants à l'école maternelle Jean Rostand pour un montant de 8 041.21 € HT, soit 9 617.29 € TTC.

Il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'installation de stores extérieurs et de volets roulants à l'école maternelle Jean Rostand auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour l'entretien des espaces verts et des espaces publics :

Madame Aline FOLTRAN, Maire adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2012, en section d'investissement, afin de prévoir l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour l'entretien des espaces verts et des espaces publics pour un montant de 12 000 € HT, soient 14 352 € TTC.

Il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour l'entretien des espaces verts et des espaces publics auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'aménagement du dojo du gymnase ville :

Madame Aline FOLTRAN, Maire adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2012, en section d'investissement, afin de prévoir la fourniture et pose d'un plancher et protections murales ainsi que l'acquisition de tatamis pour le dojo du gymnase ville pour un montant de 16 318.61 € HT, soit 19 517.06 € TTC.

Il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'aménagement du dojo du gymnase ville auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'un chariot élévateur pour les services techniques.

Madame Aline FOLTRAN, Maire adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2012, en section d'investissement, afin de prévoir l'acquisition d'un chariot élévateur de matériaux pour un montant de 13 760 € HT, soit 16 456.96 € TTC en vue d'un premier équipement des services techniques municipaux.

Il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'acquisition d'un chariot élévateur pour les services techniques municipaux auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour la création de jardins familiaux :

Madame Aline FOLTRAN, Maire Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2012, en section d'investissement, afin de prévoir la création de jardins familiaux pour un montant de 255 385,38 € HT, soit 305 440,91 € TTC.

Il s'agit de créer un espace de production pédagogique et communautaire doté de parcelles individualisées tout en garantissant l'équilibre écologique du milieu naturel dans son ensemble.

Cet aménagement s'accompagne de la construction d'un abri communautaire accessible aux personnes à mobilité réduite, afin de faciliter le fonctionnement de l'association des jardiniers et d'accueillir des groupes extérieurs à des fins pédagogiques.

Il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute Garonne au meilleur taux possible.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour la création de jardins familiaux auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'extension de la Maison Petite Enfance :

Madame Aline FOLTRAN, Maire adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2012, en section d'investissement, afin de prévoir l'extension de la Maison Petite Enfance pour un montant de 62 709.03 € HT, soit 75 000 € TTC.

Ce projet comprend la réalisation d'une salle de réunion et d'un bureau de direction pour la deuxième directrice de la structure. Cet espace supplémentaire de 32 m² améliorera les conditions de travail des agents (fonctionnement administratif, réunions internes de travail des agents des trois structures).

Il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'extension de la Maison Petite Enfance auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION :

Demande de subvention auprès de la CAF de la Haute-Garonne pour l'extension de la Maison Petite Enfance :

Madame Aline FOLTRAN, Maire adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2012, en section d'investissement, afin de prévoir l'extension de la Maison Petite Enfance pour un montant de 62 709.03 € HT, soit 75 000 € TTC.

Ce projet comprend la réalisation d'une salle de réunion et d'un bureau de direction pour la deuxième directrice de la structure. Cet espace supplémentaire de 32 m² améliorera les conditions de travail des agents (fonctionnement administratif, réunions internes de travail des agents des trois structures).

Il convient de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'extension de la Maison Petite Enfance auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION :

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'installation de stores extérieurs à la Maison Petite Enfance :

Madame Aline FOLTRAN, Maire adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2012, en section d'investissement, afin de prévoir l'installation de stores extérieurs à la Maison Petite Enfance pour un montant de 2 561.55 € HT, soit 3 063.61 € TTC.

Il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'installation de stores extérieurs à la Maison Petite Enfance auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible

Votée à l'unanimité.

3.2 – Marché mutualisé entre la Ville de Launaguet et Toulouse Métropole - participation au groupement de commande pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux :

DELIBERATION

Madame Aline FOLTRAN, Maire adjointe, rappelle aux membres de l'assemblée que depuis 2009 et la création de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (CUGT), quelques marchés publics ont pu faire l'objet d'une mutualisation entre la CUGT et les communes membres afin de faire bénéficier les membres des groupements de commande de prix avantageux en engageant des consultations sur des volumes plus importants (marchés de fournitures essentiellement).

Cette année une proposition de partenariat est faite pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics.

L'audit énergétique peut se décomposer en quatre phases : états des lieux, bilan énergétique et préconisations, programmes d'amélioration, analyse financière.

La commune avait prévu et inscrit des crédits pour réaliser ces audits en 2012 ; l'adhésion au groupement entraîne la réalisation de ces études en 2013.

Compte tenu des préconisations des services techniques communautaires, et d'une précédente consultation menée par la Ville de Toulouse, les typologies des bâtiments sont les suivantes :

- Scolaires,
- Petite enfance,
- Centre de loisirs,
- A vocation sportive et culturelle si chauffés.

Sont exclus les bâtiments récents (moins de 10 ans) ainsi que ceux classés au titre des monuments historiques.

Selon ces critères, seize bâtiments représentant 15 000 m² de SCHON, pour un coût estimatif de 15 000 € HT, sont concernés pour Launaguet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au groupement de commande mis en place par Toulouse-Métropole pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte la constitution du groupement de commande pour l'audit énergétique des bâtiments communaux de Toulouse et de différentes communes de Toulouse Métropole, ainsi que des bâtiments de Toulouse Métropole,
- Approuve la convention, telle qu'annexée, à conclure entre les membres du groupement définissant leurs modalités de fonctionnement. La convention désigne Toulouse Métropole en tant que coordonnateur du groupement. A ce titre Toulouse Métropole sera chargé de signer les marchés et accords cadre au nom et pour le compte des membres du groupement,
- La Commission d'Appel d'Offres (CAO) compétente pour choisir les titulaires des marchés, s'il y a lieu, sera celle du coordonnateur,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution liées à l'approbation de cette convention constitutive.

Votée à l'unanimité.

Rapporteur : Arlette SYLVESTRE

4.1 – Location des salles municipales : tarifs et mise à jour des règlements intérieurs (Annexes 4.1.1 et 4.1.2) :

DELIBERATION

Madame Arlette SYLVESTRE, Maire, informe les membres de l'assemblée qu'il convient de délibérer sur la révision annuelle des tarifs pour la location des salles municipales tels que proposés dans le tableau ci-dessous (colonne bleue) et la mise à jour des règlements intérieurs

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES				
LIEUX	LAUNAGUETOIS		EXTERIEURS	
	Tarifs au 1 ^{er} .09.2011	Tarifs à compter du 1 ^{er} .10.2012		
SALLE DES FETES (Bals, soirées, réunions, repas, ...)				
Forfait réunion simple (2h00 en matinée ou après-midi)	45 €	46 €	Exclus	
8h00 à 12h00 (matinée)	155 €	158 €	Exclus	
13h00 à 19h00 (après-midi)	194 €	198 €	Exclus	
20h00 à 2h00 (soirée)	290 €	296 €	Exclus	
13h00 à 2h00 (après-midi + soirée)	388 €	396 €	Exclus	
8h00 à 2h00 (matin/journée complète)	485 €	495 €	Exclus	
CAUTIONNEMENT	910 €	1000 €	Exclus	
<i>Le mois de juin n'est pas disponible pour les particuliers.</i>				
SALLE DE L'ORANGERIE (Réunions, séminaires, expositions, apéritifs mariage)				
Forfait réunion simple (2h00 en matinée ou après-midi)	30 €	31 €	Exclus	
8h00 à 12h00 (matinée)	100 €	102 €	Exclus	
13h00 à 19h00 (après-midi)	100 €	102 €	Exclus	
8h00 à 19h00 (journée)	150 €	153 €	Exclus	
Apéritif mariage (après-midi)	40 €	41 €	Exclus	
CAUTIONNEMENT	546 €	1000 €	Exclus	
SALLE MOLIERE (Activités théâtrales, conférence, ...)				
	Associations Launaguétoises		Associations extérieures	
	Tarifs au 1 ^{er} .09.2011	Tarifs à compter du 1 ^{er} .10.2012	Tarifs au 1 ^{er} .09.2011	Tarifs à compter du 1 ^{er} .10.2012
9h00 à 2h00 (Journée complète)	55 €	56 €	93 €	95 €
CAUTIONNEMENT	546 €	600 €	546 €	600 €

Ces tarifs correspondent à une évolution moyenne de 2 % hors caution. Ils seront applicables dès le 1^{er} octobre 2012.

Les modifications sur les règlements intérieurs portent sur :

- L'ajout d'une partie sur les consignes à respecter en terme de sécurité incendie,
- La mise en place d'un acompte de 30 % à la réservation qui sera perdu pour toute annulation faite moins d'un mois avant la date,
- Le rappel des règles relatives aux nuisances sonores par rapport au voisinage.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les tarifs de location des salles municipales tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour une application au 1^{er} octobre 2012.
- Adopte les mises à jour des règlements intérieurs de la salle des fêtes et de la salle de l'orangerie tels qu'annexés.

Votée à la majorité dont 25 POUR, 2 CONTRE (V. ALBELDA, R. LARGETEAU) et 2 ABSTENTIONS (G. DENEUVILLE, G. GLOCKSEISEN).

4.2 - Convention de mise à disposition des équipements et installations sportives du gymnase du centre ville :

DELIBERATION

Madame Arlette SYLVESTRE, Maire, informe le Conseil Municipal que le Conseil Général de la Haute-Garonne a attribué une subvention d'un montant de 17 940 € pour les travaux d'isolation acoustique interne du gymnase du centre ville.

En contrepartie la Commune de Launaguet doit s'engager à mettre cet équipement, ainsi que le matériel et le mobilier qu'il comporte, à disposition des élèves des collèges publics.

Cette convention est conclue pour une durée de 15 années à compter de sa signature et précise les conditions d'utilisation de l'installation sportive.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur les termes de la convention de mise à disposition des installations et équipements du nouveau gymnase de Launaguet» tel qu'annexé à la présente délibération.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention à intervenir avec le Conseil Général de la Haute-Garonne pour la mise à disposition des équipements et installations sportives du gymnase du centre ville,
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Votée à l'unanimité.

5/ RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Aline FOLTRAN

5.1 - Création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2nde classe, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, pour les services techniques municipaux :

DELIBERATION

Madame Aline FOLTRAN, Maire Adjointe, expose aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2nde classe, à temps complet, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée totale de 6 mois, pour les services techniques municipaux.

L'agent qui occupera cet emploi exercera les fonctions de magasinier.

La grille de rémunération sera basée sur le cadre d'emplois d'adjoints techniques territoriaux de 2nde classe, échelle 3, catégorie C.

Vu la loi 84.53 du 26.01.1984, article 3, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 88-145 du 15.05.1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2006.1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
Considérant que cet emploi correspond aux besoins du service concerné,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette création d'emploi d'adjoint technique de 2nde classe pour un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques municipaux dans les conditions susvisées.
- Charge Madame le Maire de procéder au recrutement correspondant,
- Précise que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2012 de la Ville - chapitre 012 « charges de personnel »

Votée à l'unanimité.

6/ ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Michel ROUGÉ

6.1 – Programme Européen « LIFE VESPAGON » : participation de la commune au projet présenté par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDEC Midi-Pyrénées) :

DELIBERATION

La FREDEC Midi-Pyrénées, dans le cadre du portage du dossier européen dénommé LIFE-VESPAGON, a sollicité la participation de la Ville de Launaguet en tant que « Living-lab », terrain expérimental de tests pour le projet sus-nommé.

L'objectif du projet est de proposer aux décideurs un Outil d'Aide à la Décision permettant de remplacer les pesticides par des méthodes respectueuses de l'homme et de son environnement pour limiter la population de frelon asiatique.

Le projet LIFE-VESPAGON (Vespa : vespa vélutina nigrithorax en latin et Agon : agir en grec) repose sur :

- Des actions préparatoires pour sécuriser les aspects juridique, sociétal et économique pour l'adaptation des méthodes de détection et de destruction,
- Une adaptation des matériels existants et des modes opératoires pour :
 - . Une meilleure détection des nids de frelon asiatique dans le temps et l'espace,
 - . La destruction des frelons à l'aide de nouvelles méthodes respectueuses de la santé publique et de l'environnement (en particulier de la qualité de l'eau et de la biodiversité).

Les Living-Labs :

Le bon déroulement du projet nécessite des zones d'expérimentation et d'études définies. Plus que simples sites d'étude et d'expérimentation, les communes living-labs seront de véritables parties prenantes du projet et y participeront directement par :

- Une aide à la détermination des lieux d'expérimentation sur le territoire communal (pour les expérimentations grandeur nature du projet (détection et destruction des nids de frelons).
- La fourniture de statistiques sur l'évolution des populations de frelons asiatiques sur leur territoire communal, les méthodes de lutte employées, leurs inconvénients et avantages, la perception de leurs administrés sur le frelon et les luttes engagées.
- Une aide à l'organisation de réunions publiques de sensibilisation : prêt de salle et matériels, invitations, ...

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de la participation de la Ville de Launaguet au projet LIFE-VESPAGON en qualité de « Living-labs » au titre du programme européen LIFE + « Politiques et Gouvernance Environnementales ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la participation de la Ville de Launaguet au projet « LIFE-VESPAGON » mené par la FREDEC Midi-Pyrénées, en qualité de « Living-labs », au titre du programme européen LIFE + « Politiques et Gouvernance Environnementales ».

Votée à l'unanimité.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Arlette SYLVESTRE

7.1 – Questions orales :

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Madame le Maire a répondu oralement aux questions orales présentées par Messieurs Georges DENEUVILLE et Gilles GLOCKSEISEN, élus de l'opposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.